



1. Examen de l'ordre du jour du conseil du 6 septembre 2021 et désignation des rapporteurs.
2. Notification du FPIC 2021.
3. Création de la société publique locale (SPL) des Pyrénées-Atlantiques – intention de souscription.
4. Demande d'acquisition d'un terrain par la SCI ERIVAL afin de créer un centre d'examen et de formation spécialisé en prévention des risques professionnels.
5. Zone de Loupien à Monein : demande d'acquisition du lot 15 par M. SECRIERU.
6. Participation de la CCLO au projet « Nos cabanes ».
7. Mise en place du projet d'une Micro-Folie au MI[X] et recherche de financement.
8. Mise à disposition des ouvrages de prévention des inondations au SMBGP : délégation donnée au Président pour signer les procès-verbaux correspondants.
9. Santé des riverains du bassin industriel de Lacq : « Etude de santé déclarée lancée par Santé Publique France ».
10. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.
11. Information au Bureau concernant des marchés (procédures adaptées).
12. Autorisation donnée au Président de signer des marchés (procédures formalisées).
13. Autorisation donnée au Président de signer un avenant.
14. Information au Bureau concernant les ventes aux enchères des biens <4 600 €.
15. Avenant à la convention cadre d'un groupement de commandes entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et les communes membres intéressées pour l'année 2021.

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 6 SEPTEMBRE 2021 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 6 septembre prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

2. NOTIFICATION DU FPIC 2021

Le montant du prélèvement 2021 pour l'ensemble intercommunal, notifié le **12 juillet 2021**, s'élève à 3 541 342 €, soit le même montant qu'en 2020.

La répartition du prélèvement au sein de l'ensemble intercommunal notifié peut s'effectuer de manière **dérogatoire libre** : dans ce cas, deux possibilités : soit **une délibération prise à l'unanimité** dans un délai de deux mois à compter de la notification, **soit par délibération prise à la majorité des deux tiers** dans ce même délai **avec approbation à la majorité simple de l'ensemble des conseils municipaux dans les deux mois suivant la délibération de l'EPCI. Si les conseils municipaux n'ont pas délibéré dans ce délai, ils sont réputés avoir approuvé la délibération.**

Pour l'année 2021, conformément au débat d'orientation budgétaire 2021 « afin de ne pas obérer l'autofinancement de la collectivité », l'intercommunalité prendra 75% du FPIC à sa charge sur la base de la somme payée en 2020, soit **2 656 368 €**, le delta positif ou négatif restant à la charge des communes.

Le bureau approuve la répartition du FPIC à hauteur de 75 % pour la CCLO et 25 % pour les communes. Ce choix devra être confirmé lors du vote de la délibération au conseil du 6 septembre prochain.

3. CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) DES PYRENEES-ATLANTIQUES – INTENTION DE SOUSCRIPTION.

Afin de soutenir le développement et la cohésion de ses territoires dans le cadre de son action d'ingénierie aux collectivités, le département a engagé les démarches préalables à la création d'une Société Publique Locale (SPL) donnant à ses actionnaires, l'accès à des prestations de services pour l'étude et la réalisation d'opérations d'aménagement ou de construction.

Cette SPL aura vocation à offrir aux collectivités membres une ingénierie de projets en aménagement et construction, dans le cadre d'une relation de quasi-régie permettant la conclusion de marchés de prestations (de type études pré-opérationnelles, de programmation, de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de conduite d'opération). Les prestations qu'elle réalisera pour le compte exclusif de ses membres seront considérées comme intégrées et donc dispensées de mise en concurrence au titre du Code de la commande publique.

Cette proposition d'offre d'ingénierie sera un prolongement de l'action déjà portée par la SEPA. Sur un plan opérationnel, la nouvelle SPL bénéficiera d'une mutualisation de ressources humaines avec la SEPA (ainsi que sa filiale la SIAB), au moyen de l'adhésion à un Groupement d'Employeurs.

Calendrier prévisionnel : création de la SPL fin 2021.

Le bureau émet un avis favorable à l'entrée de la CCLO dans l'actionnariat de la SPL des Pyrénées-Atlantiques.

4. DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR LA SCI ERIVAL AFIN DE CREER UN CENTRE D'EXAMEN ET DE FORMATION SPECIALISE EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dans un courrier en date du 28 avril 2021 adressé à M. le Président, M. Eric FERIGO, Directeur de la société EFER et représentant de la SCI ERIVAL, exprimait son souhait d'acquérir le lot 6A de la zone Eurolacq 2 d'une superficie de 4 270 m².

M. FERIGO est directeur d'un centre d'examen et de formation spécialisé en prévention des risques professionnels situé à Angais. A ce titre, il travaille avec un groupement d'employeurs : le GIE interentreprises qui comprend environ 80 % des entreprises du bassin de Lacq. Par conséquent, il accueille de nombreux stagiaires issus du territoire de la CCLO. Les membres du GIE ont émis le souhait qu'un centre de formation puisse être implanté plus près de leurs entreprises et éviter ainsi des déplacements à côté de Nay pour les formations de leurs collaborateurs. Il travaille également avec des entreprises du bassin de Pau et d'Oloron, Dekra, Socotec, etc.

M. FERIGO a été informé qu'il y avait de nombreuses demandes d'implantation sur le site Eurolacq 2 et est prêt à étudier une implantation sur le site d'Os-Marsillon appartenant à la CCLO.

Le bureau émet un avis favorable à la vente d'une emprise de 5 000 m² à Os-Marsillon.

5. ZONE DE LOUPIEN A MONEIN : DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT 15 PAR M. SECRIERU

Dans un courrier en date du 14 juin 2021 adressé à M. le Président, M. Ion SECRIERU exprimait son souhait d'acquérir le lot 15 (parcelle AH 539) de la zone Loupien à Monein d'une superficie de 1 199 m².

M. SECRIERU, domicilié à Mourenx, est artisan maçon depuis 2016. Il souhaite réaliser un entrepôt lui permettant de conforter son activité sur le territoire. L'entreprise compte actuellement 3 personnes, cette installation lui permettrait d'envisager le recrutement de 2 personnes supplémentaires.

Le bureau émet un avis favorable à cette vente.

6. PARTICIPATION DE LA CCLO AU PROJET « NOS CABANES »

La Compagnie L'Homme debout propose, avec le soutien financier de l'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine (OARA), du Centre national des arts de la rue et de l'espace public en Nouvelle-Aquitaine (CNAREP) et de la DRAC, l'organisation d'un évènement culturel sur cinq sites en Nouvelle-Aquitaine.

Quatre lieux sont déjà identifiés : La Rochelle avec le Centre national des arts de la rue et de l'espace public, la communauté de communes Coeur Haute Lande avec le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, Parthenay dans les Deux-Sèvres avec le PNR de Gâtine, Limoges avec le PNR Périgord-Limousin. La commune de Mourenx et la CCLO sont sollicitées pour constituer le cinquième lieu pour l'accueil du projet.

Au vu de leurs champs de compétences respectifs, spectacle vivant pour la commune de Mourenx et MI[X] pour la CCLO, il est proposé un partenariat spécifique entre la commune, la CCLO et la Compagnie L'Homme debout pour ce projet. Le comité d'orientations stratégiques du MI[X] y a donné un avis favorable au regard de la qualité du projet et de son envergure, de sa cohérence avec les objectifs fixés au MI[X] portant sur la recherche de nouveaux publics, de son dimensionnement régional mettant en avant les identités multiples et richesses culturelles et économiques de Mourenx et de la CCLO.

Pour le site de Mourenx et de la CCLO, il est proposé que la CCLO prenne en charge les résidences d'artistes, que la commune de Mourenx finance le spectacle final, que la Région et le Département 64 soient également sollicités pour participer à ce financement.

Le bureau émet un avis favorable à ce projet.

7. MISE EN PLACE DU PROJET D'UNE MICRO-FOLIE AU MI[X] ET RECHERCHE DE FINANCEMENT

Le projet Micro-Folie s'articule autour d'un Musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs. En visite libre ou en mode conférencier, c'est une porte ouverte sur la diversité des trésors de l'humanité. Beaux-arts, architecture, cultures scientifiques, spectacle vivant, etc., cette galerie virtuelle incite à la curiosité, s'adresse à tous les publics et se décline en un véritable outil d'éducation artistique et culturelle. Numérisées en très haute définition, les œuvres de cette galerie éclectique émerveillent, surprennent, interpellent, etc.

Le Centre culturel le Mi[x] est un lieu d'animation sur le territoire, où se croisent et se mêlent les savoirs scientifiques, artistiques et culturels, de par la synergie créée par les équipements qui le composent. C'est un lieu d'activités multiples et convivial, ouvert à tous et à toutes.

En installant en son sein une Micro-Folie, plateforme culturelle de proximité, le Mi[x] souhaite enrichir et compléter l'offre déjà présente sur son site. Cet outil qui s'adresse autant au tout public qu'aux scolaires, permet de développer des activités, des animations, des ateliers et d'ainsi faire œuvre de démocratisation culturelle et de diffusion de la culture à tous.

À l'occasion du développement du réseau des Micro-Folies en Nouvelle-Aquitaine, l'Etat lance un appel à projets destiné à apporter un soutien aux collectivités souhaitant créer une Micro-Folie. Ce dispositif est particulièrement encouragé dans le cadre du programme « Petites villes de demain ». Les projets retenus dans le cadre de cet appel à projet peuvent bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 80 % du coût de mise en œuvre de la Micro-Folie et de l'aide d'un service civique pour appuyer les actions de médiation.

Le bureau émet un avis favorable à ce projet.

8. MISE A DISPOSITION DES OUVRAGES DE PREVENTION DES INONDATIONS AU SMBGP : DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT POUR SIGNER LES PROCES-VERBAUX CORRESPONDANTS

Une présentation détaillée est faite au bureau :

- GEMAPI : Rappel et compétences,
- Item 5° : La défense contre les inondations et contre la mer,
- Les ouvrages sur le territoire de la CCLO,
- Procédure de mise à disposition,
- Contenu des procès-verbaux,
- Prise en charge par le syndicat,
- Etat d'avancement des PV.

Le bureau émet un avis favorable à la mise à disposition des ouvrages au SMBGP.

9. SANTE DES RIVERAINS DU BASSIN INDUSTRIEL DE LACQ : ETUDE DE SANTE DECLAREE LANCEE PAR SANTE PUBLIQUE FRANCE

4 études menées ou en cours sur le bassin de Lacq :

- Etude des attentes et du contexte local : publiée en mai 2019,
- Etude de mortalité : étude en cours de finalisation,
- Etude exploratoire de morbidité : identifier les indicateurs pertinents et les sources de données utilisables : étude en cours de finalisation,
- Etude de santé déclarée.

Objectif de l'étude de santé déclarée :

- Décrire la santé déclarée et la qualité de vie des riverains du bassin industriel de Lacq,
- Associer les riverains pour définir le questionnaire afin qu'il soit le plus en adéquation possible avec le ressenti en termes de santé des populations,
- Etude qui démarrera en 2021 pour s'achever en 2023.

Quels partenaires ?

Santé Public France assure la responsabilité de l'étude et son organisation ainsi que son financement.

Les collectivités (CCLO et communes) pour diffusion de l'information et mise à disposition des salles.

Planète citoyenne : prestataire retenu par SPF, pour l'organisation des ateliers, spécialiste de la concertation et participation citoyenne dans le domaine de l'environnement et de la santé.

Instance de suivi :

Ces études menées par Santé Publique France sont suivies par la CSS.

Le bureau prend acte de ses informations.

10. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par la commune de Lacommande et Castétis, pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

11. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT DES MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES)

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Mission de suivi-animation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain du centre-ville d'Orthez (64300) 2021-2026
- Equipement audiovisuel des salles de réunion de la communauté de communes de Lacq-Orthez
- Mission de contrôle technique pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la passerelle de l'ancienne papeterie des gaves à Orthez
- Construction d'un centre technique à Orthez, missions de maîtrise d'œuvre, contrôle technique et SPS.

12. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER DES MARCHES (PROCEDURES FORMALISEES)

Le bureau autorise son Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement du site de l'ancienne papèterie des gaves à Orthez avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres, le groupement ARTELIA (mandataire)/Atelier de Paysage/Nobatek (64000 Pau) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant estimatif de 99 745 € HT.

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif au suivi écologique des travaux d'aménagement et de renaturation du site de l'ancienne papèterie des gaves à Orthez avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres, la société BIOTOPE (64000 Pau) pour un montant de 27 535 € HT.

13. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN AVENANT

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant au marché relatif à la fourniture de matériel électrique et spécifique éclairage public attribué à la société CGE Distribution (64140 Lons) le 16 juillet 2019 qui a pour objet la revalorisation des prix des câbles suite à la pénurie de semi-conducteurs, d'une crise du fret mondiale et d'une hausse des matières premières et particulièrement le prix de certains câbles, le cuivre subissant une hausse de l'ordre de 30 %. Cette revalorisation sera provisoire et s'appliquera pour une durée de six mois maximum à compter de la signature de l'avenant.

14. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LES VENTES AUX ENCHERES DE BIENS <4 600€

Le bureau prend acte des ventes suivantes :

- 3 Berlines Citroën 4 HDI,
- 1 climatiseur mobile,
- 2 motoculteurs Agria 250 Hydro,
- 2 bennes à déchets.

15. AVENANT A LA CONVENTION CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET LES COMMUNES MEMBRES INTERESSEES POUR L'ANNEE 2021

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant ajoutant deux nouvelles procédures au champ d'application du groupement de commandes entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres pour l'année 2021, à savoir : la fourniture d'équipements de protection individuelle, et l'acquisition de fournitures diverses de magasin.

La prochaine réunion de bureau se tiendra le **lundi 13 septembre 2021 à 18H00**, à l'hôtel de la communauté à Mourenx.